

je me retire sans blessure ni de leur part, la moindre chose à venger.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. MEILLEUR, M. D. L. L. D.

Québec, 15 Septembre 1870.

ENTOMOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

EN RAPPORT AVEC LA FAUNE DU CANADA.

(Continué de la page 299).

§ 1. DES AILES.

Les ailes sont au nombre de 4 ou de deux seulement. On donne le nom d'insectes *tétraptères* à ceux qui en portent ainsi une double paire, et de *diptères* à ceux qui n'en ont qu'une paire simple. Il n'existe qu'un seul ordre qui soit constamment dans ce dernier cas et il en a pris le nom.

La 1^{ère} paire d'ailes est toujours portée par le mésothorax, et la seconde par le métathorax; dans les Diptères c'est aussi le mésothorax qui porte l'unique paire d'ailes. Dans les Coléoptères, les Orthoptères et les Hyménoptères, il arrive quelquefois que la 2^{nde} paire d'ailes fait défaut, on dit alors ces insectes *aptères*, quoiqu'ils portent cependant la 1^{re} paire; c'est que dans ces ordres, les 1^{res} ailes, impropres au vol, sont si différentes des secondes, qu'on considère les insectes comme aptères, lorsque celles-ci leur manquent.

Considérées sous le rapport de leur situation, on distingue les ailes en *ailes antérieures*, *ailes supérieures*, ou *premières ailes*, et en *ailes postérieures*, *ailes inférieures*, ou *secondes ailes*.